

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 05931 Numéro SIREN : 879 189 264 Nom ou dénomination : 5AAB-ELEC

Ce dépôt a été enregistré le 18/03/2022 sous le numéro de dépôt 4976

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2021

Exercice ouvert le	01112020	et clos le	31102021	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), ☐ la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SASU 5AAB ELEC 43 AVENUE DU 08 MAI 1945 95200 SARCELLES France SIRET 87918926400010	43 AVENUE DU 08 MAI 1945 95200 SARCELLES
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :
	TRIBUNAL DE COMMERCE DE SARCELLES 13 BUREAU 4970

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées	PEINTURE RENOVATION	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	---------------------	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	(433)	Bénéfice imposable à 28%	Bénéfice imposable à 15%	33 222	Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%							
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)		
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%				

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur ☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐	Plus-values exonérées relevant du taux de 15% ☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre : ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE 50 C

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

Nom et adresse du conseil :

Société à responsabilité limitée CCG
63 RUE MARCELIN BERTHELOT 93700 DRANCY
Tél : 0179733536

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :

Identité du déclarant :

CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA

Date : 01122021 Lieu : SARCELLES
Qualité : GERANT
Nom du signataire : M HARPREET SINGH

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2021

Désignation de l'entreprise SASU 5AAB ELEC										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise 43 AVENUE DU 08 MAI 1945 95200 SARCELLES															
SIREN 8 7 9 1 8 9 2 6 4															
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2						Durée de l'exercice précédent* 1 2									
										Exercice N clos le 3 1 1 0 2 0 2 1					
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012								
			Autres *		014		016								
	Immobilisations corporelles *				028	19 837	030	3 081	16 757						
	Immobilisations financières * (1)				040	1 200	042		1 200						
	Total I (5)				044	21 037	048	3 081	17 957						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052									
		Marchandises *		060		062									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	55 599	070		55 599							
		Autres* (3)		072	17 442	074		17 442							
	Valeurs mobilières de placement		080		082										
	Disponibilités		084	25 965	086		25 965								
	Charges constatées d'avance*		092		094										
Total II				096	99 006	098		99 006							
Total général (I + II)										110	120 043	112	3 081	116 963	
PASSIF												Exercice N 1		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120		2 003								
	Écarts de réévaluation				124										
	Réserve légale				126										
	Réserves réglementées*				130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)				132	28 307									
	Report à nouveau				134										
	Résultat de l'exercice				136	27 871									
	Provisions réglementées				140										
	Total I				142	58 180									
Provisions pour risques et charges				Total II	154										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164										
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166	13 076									
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 2 100)				172	29 706									
	Produits constatés d'avance				174	16 000									
Total III				176	58 782										
Total général (I + II + III)										180	116 963				
RENVOS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	21 037							
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184								
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.															

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU 5AAB ELEC

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 1 0 2 0 2 1

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services*	217		218	353 900
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	1
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	353 901
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	1 564
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	3 749
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier :)				242	143 163
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	3 742
	Rémunérations du personnel*				250	128 714
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	35 946
	Dotations aux amortissements*				254	3 081
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	2
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	319 960	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	33 940	
Produits financiers (III)		280		294		
Charges financières (V)				294		
Produits exceptionnels (IV)				290	45	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	1 197	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	4 918	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	27 871	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2		312	27 871	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	4 918		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44. quaterdecies)	345				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Créanc report en arrière du déficit	346	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	350	
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
	Deduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990		
	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	32 789	354
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		
		Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	32 789	372

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 0 2 0 2 1

SIREN 8 7 9 1 8 9 2 6 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 5AAB ELEC

ADRESSE (voie) 43 AVENUE DU 08 MAI 1945

CODE POSTAL 95200

VILLE SARCELLES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique SINGH Prénom(s) HARPREET Nom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 20101993 N° Département 99 Commune DASUYA Pays IN

Adresse : N° 43 Voie AVENUE DU 8 MAI 1945

Code Postal 95200 Commune SARCELLES Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

S.A.S.U 5AAB-ELEC

Au capital de DEUX MILLE (2 000) Euros

43 AV DU HUIT MAI 1945 95200 SARCELLES

RCS Pontoise B 879 189 264

A.P.E. : 4334Z

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 07/03/2022

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt deux, le 07 mars à 11 heures 30, l'associé de la Société **5AAB-ELEC**, Société à Actions Simplifiées Unipersonnelle, au capital de Deux Mille (2.000) Euros constitué de CENT (100) parts sociales de vingt (20) Euros chacune, dont le siège social est au 43 AV DU HUIT MAI 1945 95200 SARCELLES, s'est réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège.

Sont présents ou représentés :

- M.SINGH Harpreet100 parts

Total des parts : CENT parts de vingt EUROS chacune,..... 100 parts

La séance est ouverte sous la présidence de SINGH Harpreet agissant en qualité de Président, qui constate que l'associé présent ou représenté possède plus de la moitié des parts sociales et que, l'Assemblée, ainsi régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

La présidence dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence;
- le rapport de gestion;
- le bilan, l'annexe
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée

La présidence rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Quitus à la gérance
- Affectation des résultats de l'exercice
- Lecture est donnée du rapport de gestion du gérant

Puis déclare la discussion générale ouverte.

- **PREMIERE RESOLUTION** -

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice **01/11/2020-31/10/2021** tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat positif de **27 871 €**.

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- **DEUXIEME RESOLUTION** -

Bénéfice de l'exercice **27 871 €**.

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **27 871 €** de la manière suivante :

- Autres réserves pour la totalité, soit **27 871 €**.

Pour nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, le montant des dividendes distribués au cours des 3 dernières années :

Aucuns dividendes versés

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à treize heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par la gérance et visé par l'associé présent à l'assemblée.

Signature



Fait à SARCELLES, le 07 Mars 022